

Généralités – Section 232

Quel est le moment de calcul des droits pour les entrées en transit immédiat soumises à la Section 232 ?

Les marchandises sous entrée en transit immédiat et classées selon une origine et une position tarifaire HTS soumises aux proclamations présidentielles de la Section 232 seront soumises aux droits en vigueur au moment où l'entrée en transit immédiat a été acceptée dans le port d'importation initial, conformément au 19 CFR 141.69(b).

Les droits de la Section 232 sont-ils éligibles au remboursement (drawback) ?

Non. Comme indiqué dans le CSMS 18-000317, aucun remboursement n'est possible pour les droits de la Section 232 sur les articles en aluminium ou en acier.

Peut-on invoquer le code 9903.01.33 pour un article classé sous un tarif dérivé 232 mais ne contenant ni acier ni aluminium ?

Non. Si l'article ne contient pas d'acier ou d'aluminium soumis aux droits 232, il ne peut pas être considéré comme « soumis aux mesures de la Section 232 » et donc le code 9903.01.33 n'est pas applicable.

Si l'article contient de l'acier/aluminium et que les valeurs sont ventilées sur deux lignes, peut-on appliquer 9903.01.33 aux deux ?

Oui, si les droits 232 sont payés sur la portion acier/aluminium, le code 9903.01.33 peut être appliqué aux deux lignes.

Les obligations d'importation temporaire (TIB) sont-elles autorisées pour les marchandises soumises à la Section 232 ?

Oui, à condition que la garantie couvre tous les droits applicables, y compris ceux de la Section 232.

Comment les marchandises soumises à la Section 232 sont-elles traitées en zone de commerce extérieur (FTZ) ?

Elles doivent être admises sous statut étranger privilégié (« privileged foreign status »). Si elles sont manufacturées dans une FTZ, elles ne deviennent pas automatiquement sujettes aux droits 232.

Les produits soumis à l'exemption de minimis (Section 321) sont-ils affectés par la Section 232 ?

Non, sauf s'ils sont soumis à des quotas. Dans ce cas, une entrée formelle est requise.

Questions sur les codes HTS (Harmonized Tariff Schedule)

Les importateurs doivent-ils payer des tarifs réciproques sur la valeur non déclarée du contenu en acier ?

Non, les articles en acier ou aluminium soumis aux droits 232 sont exclus des tarifs réciproques (cf. HTSUS 9903.01.33).

Faut-il déclarer tous les codes HTS des chapitres 72, 73 et 76 ?

Non. Seuls les codes spécifiquement listés dans les proclamations présidentielles doivent être déclarés pour droits additionnels.

Les exemples de l'Annexe III indiquent-ils que toute la valeur est exonérée ?

Oui. Les produits dérivés d'acier ou d'aluminium visés dans les positions indiquées sont entièrement exemptés des droits réciproques.

Peut-on transmettre un code HTS chapitre 98 avec un code soumis à la Section 232 ?

Oui, jusqu'à 8 codes HTS peuvent être transmis sur une ligne de résumé d'entrée.

La bière HTS 2203.00.0030 est-elle soumise à la Section 232 ?

Non.

Accords de libre-échange (ALE)

Les droits de la Section 232 s'appliquent-ils aux produits importés couverts par un ALE ?

Oui. Les droits 232 ne sont pas levés par un accord de libre-échange.

Programmes de droits spéciaux

Les préférences commerciales comme le SGP ou l'AGOA sont-elles applicables à des marchandises avec exclusion 232 ?

Oui, si une exclusion 232 valide est en place. Mais elles ne s'appliquent pas si l'entrée est sujette aux droits 232.

Exclusions de produit

Les produits en acier ou aluminium dérivés sont-ils exclus des tarifs IEEPA ?

Oui, conformément à HTSUS 9903.01.33.

Où consulter le statut des exclusions dans ACE ?

Sur le site cbp.gov, liste mise à jour chaque vendredi.

Qu'est-ce qu'une erreur "IOR MISMATCH" lors d'une correction post-résumé ?

Cela signifie que le numéro d'importateur ne correspond pas à celui approuvé pour l'exclusion. Contacter le représentant CBP ou le ministère du Commerce américain.

Pourquoi une exclusion approuvée peut-elle être désactivée ?

Elle expire après un an ou à l'épuisement de la quantité accordée.

Comment connaître le solde d'une exclusion ?

Les rapports ACE permettent de vérifier la quantité utilisée comparée à celle accordée.

Autres questions

Comment déclarer le pays de fusion/coulée si inconnu ?

Pour l'acier : utiliser « OTH ». Pour l'aluminium : déclarer tout pays hors USA, puis corriger plus tard via une PSC si nécessaire.

Existe-t-il un seuil minimum de contenu acier/aluminium pour qu'un produit dérivé soit soumis à 232 ?

Non, aucun seuil minimal n'est requis.

Faut-il déclarer les pays de fusion et coulée même si le produit ne contient pas d'acier ou d'aluminium ?

Oui, si le code HTS est concerné. Déclarer le pays d'origine comme pays de fusion/coulée requis.

Peut-on déclarer des quantités inférieures à 1 ?

Oui, avec deux décimales (ex : 0.01 ou 1.10).

Un certificat d'analyse aluminium est-il requis à l'entrée ?

Non, mais CBP peut en faire la demande. L'importateur est responsable de l'exactitude des données déclarées.

Comment déterminer la valeur de l'acier/aluminium dans un produit dérivé ?

Selon l'Accord d'évaluation en douane (19 U.S.C. 1401a), basé sur le prix payé ou à payer pour cette matière, hors frais de transport.

Comment les ensembles (sets) sont-ils évalués sous Section 232 ?

Si le composant principal est soumis aux droits 232, l'ensemble entier l'est aussi. Sinon, les composants non essentiels ne déclenchent pas les droits.

Un produit sans acier, mais contenant du fer, est-il soumis à 232 ?

Non, si le produit n'a pas d'acier, il n'est pas concerné, même avec du fer.

Si un produit est concerné par des dérivés acier et aluminium, faut-il déclarer les deux pays ?

Oui, suivre les instructions du CSMS 64384423 et 64384496.